

L'équipe de l'hôpital de jour

MEDECIN RESPONSABLE

MASSEURS – KINESITHERAPEUTES

PEDICURE - PODOLOGUE

DIETETICIENNE

SOCIO-ESTHETICIENNE

PSYCHOLOGUE

ORTHOPHONISTE

ERGOTHERAPEUTE

ASSISTANTE SOCIALE

ASSISTANTE QUALITE

INFIRMIERE REFERENT

AIDE SOIGNANTE

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER

PLAN D'ACCES

La Clinique se situe à l'entrée du bourg de la ville des Abymes, à proximité du Centre Commercial Milénis et de l'Aéroport Pôle Caraïbes.

ON PEUT Y ACCEDER :

En voiture :

Depuis la Rocade (Direction Pointe à Pitre/ Basse Terre), sortir au Rond Point de la Jaille.

Sortie Providence. Au Rond Point, suivre direction Clinique de l'Espérance, entrée sur la gauche.

Autres moyens de transport :

Ambulances

Bus : Direction Abymes –Morne à l'Eau - Moule

Taxis VSL



HOPITAL DE JOUR SOINS DE SUITE ET READAPTATION



Réalisé par une patiente

OUVERT DE 8H A 15H

DU LUNDI AU VENDREDI

Clinique de l'Espérance
Providence
97139 LES ABYMES
Telephone 0590 82 66 17



L'HOPITAL DE JOUR (HDJ)

Alternative à l'hospitalisation complète, l'hospitalisation de jour de la Clinique de l'Espérance permet aux patients d'être pris en charge.

Les patients peuvent être adressés par un établissement de santé, par un médecin spécialisé ou par un médecin traitant.

Un patient bénéficie d'une prise en charge personnalisée qui débute par une consultation médicale afin d'établir, en accord avec le patient, son programme de rééducation et d'activités.

LA DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission doit être faite par courrier via la fiche de demande d'admission qui vous sera remise par le service de l'HDJ.

Toutes les demandes sont soumis à l'accord du Médecin Responsable.



L'ADMISSION

Lors de son arrivée, le patient devra se munir :

- Documents administratifs

Pièce d'identité, carte vitale, mutuelle....

Se renseigner au niveau du bureau des entrées.

- Dossier médical

Comptes rendus opératoires et d'hospitalisation, ses ordonnances de traitements, ses radios et autres IRM et/ou scanner, ses bilans sanguins....



LE REPAS

Le déjeuner sera pris dans l'espace dédié.

L'Infirmière Référent et son équipe accompagnent les patients et leur apportent leurs aides si nécessaire.



LE TRANSPORT

Si le patient n'a pas la possibilité d'être véhiculé par ses propres moyens, un transport en ambulance peut lui être prescrit par le Médecin Responsable.

LES PRISES EN CHARGE

LA REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLES

Elles s'adressent aux patients en situation de handicap ou présentant des pathologies relatives aux affections de l'appareil moteur.

Ces pathologies relèvent :

La traumatologie : suite de traumatismes ostéoarticulaires, polytraumatismes....

L'orthopédie : arthroplastie, suite chirurgie prothétique...

La rhumatologie : rhumatismes inflammatoires, chroniques, ...

LA REEDUCATION ET READAPTATION NEUROLOGIQUES

Elles s'adressent aux patients en situation de handicap ou présentant des affections du système nerveux.

Ces pathologies peuvent résulter :

-Suites d'accident vasculaire cérébral (AVC) d'origine ischémique ou hémorragique

-Maladies neurologiques chroniques évolutives.

-Troubles neurologiques